

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 11 septembre 2017, à 20 h à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Martin Sauvé, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Raynald Gobeil, district n° 1
M^{me} Rollande Côté, district n° 2
M. Jules Bouchard, district n° 3
M. Romuald Tremblay, district n° 4
M. Jean-François Néron, district n° 6

Assiste également à cette séance :

M. Pierre-Yves Tremblay, directeur général

Est absent :

M. Claude Tremblay, district n° 5

Nombre de citoyens présents : 12

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture du procès-verbal des séances des 4 juillet, 19 juillet et 8 août 2017
4. Adoption des procès-verbaux des séances des 4 juillet, 19 juillet et 8 août 2017
5. Adoption des déboursés
6. Correspondances
 - 6.1. Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
 - 6.2. Les années d'or
 - 6.3. Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay Lac-Saint-Jean (CREDD)
7. Demandes d'aides financières
 - 7.1. Organisme du Bassin Versant
 - 7.2. Association des personnes handicapées visuelles de la région 02 inc.
 - 7.3. Les années d'or / Souper d'ouverture
8. Loisirs
 - 8.1. Achat de bancs de parcs et poubelles pour l'aménagement du sentier pédestre
9. Travaux publics
 - 9.1. Adjudication de contrat pour l'entretien des chemins municipaux pour les saisons hivernales 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, avec possibilité d'une année supplémentaire optionnelle
 - 9.2. Octroi de mandat pour le déneigement du stationnement du Rondin
 - 9.3. Octroi de mandat pour le déneigement du garage municipal

- 9.4. Octroi de mandat pour le déneigement du stationnement de l'aréna et de l'édifice municipal et communautaire
- 9.5. Octroi de mandat pour le déneigement du stationnement des employés de l'édifice municipal et communautaire
- 9.6. Octroi de mandat pour le déneigement du stationnement de la Maison des citoyens
- 9.7. Octroi de mandat pour le déneigement et l'entretien des trottoirs
- 9.8. Octroi de mandat pour le déneigement des bornes-fontaines, des stations de pompage PP1, PP2, l'entrée des stations de pompage et l'entrée des lacs à l'égout, direction Labrecque
- 9.9. Achat de sable pour le parc de la rue des Bouleaux / Nivelac
10. Développement
 - 10.1. Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour les travaux de pavage de la phase II du Quartier Boréal
 - 10.2. Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour l'aménagement des sentiers piétonniers du quartier Boréal
 - 10.3. Résolution pour corriger et nommer des voies de circulation à la toponymie
 - 10.4. Demande de dérogation mineure – Lotissement Jacques Néron
11. Administration
 - 11.1. Autorisation de paiement - Demande de paiement no 4 – Construction Guy Bonneau inc. / RÉSO
 - 11.2. Demande d'aide financière au Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés 2017-2018
 - 11.3. Logiciel de gestion des clés / Offre de services de Prosystem inc.
 - 11.4. Renouvellement de mandat à Me Jean-Sébastien Bergeron de Simard Boivin Lemieux S.E.N.C.R.L.
 - 11.5. Affectation des revenus reportés de carrières et sablières / travaux rang 8
 - 11.6. Modifications budgétaires
 - 11.7. Octroi de mandat à Girard Tremblay Gilbert pour l'inventaire des carrières et sablières au 30 septembre 2017
 - 11.8. Embauche d'un préposé à l'entretien des bâtiments municipaux
 - 11.9. Motion de félicitation / Festival LM Country
 - 11.10. Motion de félicitation / Groupe de soutien
12. Affaires nouvelles
 - a) Remerciements à Constructions Proco inc.
 - b)
13. Vœux de sympathie
14. Rapport des comités
15. Mot du maire
16. Période de questions
17. Levée de la séance

2.2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-François Néron
Appuyé par Romuald Tremblay

17-170

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que l'ordre du jour est approuvé tel que rédigé.

Acceptée

3. EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 4 JUILLET, 19 JUILLET ET 8 AOÛT 2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, dans le délai légal, et pris connaissance des procès-verbaux des séances des 4 juillet, 19 juillet et 8 août 2017

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

17-171

| Que l'exemption de lecture des procès-verbaux des séances des 4 juillet, 19 juillet et 8 août 2017 est approuvée

Acceptée

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 4 JUILLET, 19 JUILLET ET 8 AOÛT 2017

Il est proposé par Raynald Gobeil
Appuyé par Rollande Côté

17-172

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que les procès-verbaux des séances des 4 juillet, 19 juillet et 8 août 2017 sont adoptés

Acceptée

5. ADOPTION DES DÉBOURSÉS

5.1. Adoption des déboursés de juillet 2017

Il est proposé par Romuald Tremblay
Appuyé par Jules Bouchard

17-173

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que le paiement des comptes au montant de 663 421,38 \$ pour le mois de juillet 2017 est approuvé

Acceptée

5.2. Adoption des déboursés d'août 2017

Il est proposé par Jean-François Néron
Appuyé par Rollande Côté

17-174

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que le paiement des comptes au montant de 557 461,99 \$ pour le mois d'août 2017 est approuvé

Acceptée

6. CORRESPONDANCES

6.1. Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Le Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports informe la municipalité qu'une aide financière de 11 000 \$ lui est allouée pour des travaux dans le rang 8 et chemin Carreau-Gervais dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

6.2. Les années d'or

L'organisme Les années d'or demande au conseil de faire refaire un meuble pour leur console de son ainsi que leur ordinateur.

6.3. Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay Lac-Saint-Jean (CREDD)

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay Lac-Saint-Jean (CREDD) demande l'appui de la municipalité pour un projet d'adaptation face aux changements climatiques

7. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES

7.1. Organisme du Bassin Versant

ATTENDU QUE l'organisme du Bassin Versant, demande une aide financière à la Municipalité de Saint-Nazaire pour mettre en œuvre le plan concerté de lutte à l'eutrophisation et aux algues bleu-vert 2017-2018

ATTENDU QU'une portion du lac Labonté, inclus dans ce plan, est sur le territoire de Saint-Nazaire

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire croit important d'appuyer l'Organisme du Bassin Versant

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Romuald Tremblay

17-175

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie une aide financière de 250 \$ à l'organisme du Bassin Versant

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 996 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 11 septembre 2017 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

7.2. Association des personnes handicapées visuelles de la région 02 inc.

ATTENDU QUE l'Association des personnes handicapées visuelles de la région 02 inc. demande une aide financière à la Municipalité de Saint-Nazaire

ATTENDU QUE les citoyens de Saint-Nazaire ont accès aux services de l'Association des personnes handicapées visuelles de la région 02 inc.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire croit important d'appuyer l'Association des personnes handicapées visuelles de la région 02 inc.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Raynald Gobeil

17-176

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie une aide financière de 50 \$ à l'Association des personnes handicapées visuelles de la région 02 inc.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 996 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 11 septembre 2017 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

7.3. Les années d'or / Souper d'ouverture

ATTENDU QUE l'organisme Les années d'or invite le maire à déguster le vin de l'amitié à l'occasion de son souper d'ouverture

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire désire offrir le vin lors de cet événement

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Jean-François Néron

17-177

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire achète le vin au coût de 64,40 \$ taxes incluses

Que le maire ou un membre du conseil sera présent au souper d'ouverture de l'organisme Les années d'or qui se déroulera le samedi 16 septembre 2017

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 996 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 11 septembre 2017 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

8. LOISIRS

8.1. Achat de bancs de parcs et poubelles pour l'aménagement du sentier pédestre

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire désire aménager le sentier pédestre

ATTENDU QUE le conseil désire acheter quatre bancs et deux poubelles de la compagnie *Tessier Récréo-Parc* (soumission 28468) :

Module	Quantité	Montant unitaire	Montant total avant taxes
Bancs	4	1 034 \$	4 136 \$
Poubelles	2	594 \$	1 188 \$
Total			5 324 \$

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Raynald Gobeil

17-178

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire achète quatre bancs et deux poubelles de la compagnie *Tessier Récréo-Parc* au montant de 5 324 \$ plus les taxes applicables et les frais de transport pour installation dans le sentier pédestre

Que le tout soit payable à même l'aide financière de la Politique nationale sur la ruralité obtenue pour le projet

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 08002 721 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 11 septembre 2017 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Adjudication de contrat pour l'entretien des chemins municipaux pour les saisons hivernales 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, avec possibilité d'une année supplémentaire optionnelle

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur SEAO pour l'entretien des chemins municipaux pour les saisons hivernales 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, avec possibilité d'une année supplémentaire optionnelle

ATTENDU QU'une seule entreprise a déposé une soumission avant la date et l'heure prévue, soit *Les entreprises Nivelac enr.* et que l'offre se décrit comme suit :

Période	Prix taxes incluses
Hiver 2017-2018	109 226, 25
Hiver 2018-2019	111 410,78
Hiver 2019-2020	114 193,17
Sous-total	334 830,20
Saison optionnelle 2020-2021	117 970,10
Total	452 800,30

ATTENDU QUE la soumission de *Les entreprises Nivelac enr.* est conforme et que le prix soumissionné correspond aux estimations de la municipalité

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Romuald Tremblay

17-179

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Les entreprises Nivelac enr.* pour une période de trois ans, soit les saisons

d'hiver 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 pour un montant de 334 830,20 \$ taxes incluses

Que ce contrat pourra être renouvelé, à l'entière discrétion de la municipalité, aux conditions de la soumission, pour une quatrième année, soit l'hiver 2020-2021 au montant de 117 970,10 \$ taxes incluses

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 33000 521 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 11 septembre 2017 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

9.2. Octroi de mandat pour le déneigement du stationnement du Rondin

ATTENDU QUE l'entreprise *Les Entreprises Nivelac enr.* a déposé une estimation des coûts relatifs au déneigement du stationnement de la salle Rondin pour la saison 2017-2018

ATTENDU QUE le coût pour le déneigement du stationnement de la salle Le Rondin est de 2 050,00 \$ plus les taxes applicables

17-180

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie le contrat de déneigement du stationnement de la salle Rondin pour la saison 2017-2018 à l'entreprise *Les Entreprises Nivelac enr.* au coût de 2 050,00 \$ plus les taxes applicables

Que le tout est payable en deux versements, soit le 1^{er} décembre 2017 et le 1^{er} février 2018

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 33010 521 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 11 septembre 2017 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

9.3. Octroi de mandat pour le déneigement du garage municipal

ATTENDU QUE l'entreprise *Les entreprises Nivelac enr.* a déposé une estimation des coûts relatifs au déneigement du stationnement du garage municipal pour la saison 2017-2018

ATTENDU QUE le coût pour le déneigement du stationnement du garage municipal est de 725,00 \$ plus les taxes applicables

17-181

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Jean-François Néron

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie le contrat de déneigement du stationnement du garage municipal pour la saison 2017-2018 à l'entreprise *Les entreprises Nivelac enr.* au coût de 725,00 \$ plus taxes applicables

Que le tout est payable en deux versements, soit le 1^{er} décembre 2017 et le 1^{er} février 2018

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 33010 521 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 11 septembre 2017 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

9.4. Octroi de mandat pour le déneigement du stationnement de l'aréna et de l'édifice municipal et communautaire

ATTENDU QUE l'entreprise *Terrassement & déneigement JB enr.* a déposé une estimation des coûts relatifs au déneigement du stationnement de l'aréna et de l'édifice municipal et communautaire pour la saison 2017-2018

ATTENDU QUE le coût pour le déneigement du stationnement de l'aréna et de l'édifice municipal et communautaire est de 8 900,00 \$ plus les taxes applicables

17-182

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Raynald Gobeil

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie le contrat de déneigement du stationnement de l'aréna et de l'édifice municipal et communautaire pour la saison 2017-2018 à l'entreprise *Terrassement & déneigement JB enr.* au coût de 8 900,00 \$ plus les taxes applicables

Que le tout est payable en deux versements, soit le 1^{er} décembre 2017 et le 1^{er} février 2018

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 33010 521 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 11 septembre 2017 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

9.5. Octroi de mandat pour le déneigement du stationnement des employés de l'édifice municipal et communautaire

ATTENDU QUE l'entreprise *Excavation Louis-Maurice Tremblay* a déposé une estimation des coûts relatifs au déneigement du stationnement des employés de l'édifice municipal et communautaire pour la saison 2017-2018

ATTENDU QUE le coût pour le déneigement du stationnement des employés de l'édifice municipal et communautaire pour la saison 2017-2018 est de 2 500,00 \$ plus les taxes applicables

17-183

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Romuald Tremblay
Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie le contrat de déneigement du stationnement des employés de l'édifice municipal et communautaire pour la saison 2017-2018 à l'entreprise *Excavation Louis-Maurice Tremblay* au coût de 2 500,00 \$ plus les taxes applicables

Que le tout est payable en deux versements, soit le 1^{er} décembre 2017 et le 1^{er} février 2018

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 33010 521 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 11 septembre 2017 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

9.6. Octroi de mandat pour le déneigement du stationnement de la Maison des citoyens

ATTENDU QUE l'entreprise *Terrassement & déneigement JB enr.* a déposé une estimation des coûts relatifs au déneigement du stationnement de la Maison des citoyens pour la saison 2017-2018

17-184

ATTENDU QUE le coût pour le déneigement du stationnement de la Maison des citoyens est de 1 300,00 \$ plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Raynald Gobeil
Appuyé par Jules Bouchard

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie le contrat de déneigement du stationnement de la Maison des citoyens pour la saison 2017-2018 à l'entreprise *Terrassement & déneigement JB enr.* au coût de 1 300,00 \$ plus les taxes applicables

Que le tout est payable en deux versements, soit le 1^{er} décembre 2017 et le 1^{er} février 2018

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 33010 521 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 11 septembre 2017 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

9.7. Octroi de mandat pour le déneigement et l'entretien des trottoirs

ATTENDU QUE l'entreprise *Excavation Louis-Maurice Tremblay* a déposé une estimation des coûts relatifs au déneigement et l'entretien des trottoirs pour la saison 2017-2018

17-185

ATTENDU QUE le coût pour le déneigement et l'entretien des trottoirs est de 21 230,00 \$ plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-François Néron

Appuyé par Romuald Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie le contrat de déneigement et d'entretien des trottoirs pour la saison 2017-2018 à l'entreprise *Excavation Louis-Maurice Tremblay* au coût de 21 230,00 \$ plus les taxes applicables

Que le tout est payable en deux versements, soit le 1^{er} décembre 2017 et le 1^{er} février 2018

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 33010 521 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 11 septembre 2017 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

9.8. Octroi de mandat pour le déneigement des bornes-fontaines, des stations de pompage PP1, PP2, l'entrée des stations de pompage et l'entrée des lacs à l'égout, direction Labrecque

ATTENDU QUE l'entreprise *Excavation Louis-Maurice Tremblay* a déposé une estimation des coûts relatifs au déneigement des bornes-fontaines, des stations de pompage PP1, PP2, l'entrée des stations de pompage et l'entrée des lacs à l'égout, direction Labrecque pour la saison 2017-2018

ATTENDU QUE le coût pour le déneigement des bornes-fontaines, des stations de pompage PP1, PP2, l'entrée des stations de pompage et l'entrée des lacs à l'égout, direction Labrecque est de 9 420,00 \$ plus les taxes applicables

17-186

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté

Appuyé par Jean-François Néron

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie le contrat de déneigement des bornes-fontaines, des stations de pompage PP1, PP2, l'entrée des stations de pompage et l'entrée des lacs à l'égout, direction Labrecque pour la saison 2017-2018 à l'entreprise *Excavation Louis-Maurice Tremblay* au coût de 9 420,00 \$ plus les taxes applicables

Que le tout est payable en deux versements, soit le 1^{er} décembre 2017 et le 1^{er} février 2018

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 33010 521 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 11 septembre 2017 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

9.9. Achat de sable pour le parc de la rue des Bouleaux / Nivelac

ATTENDU QUE la municipalité aménage le parc de la rue des Bouleaux

ATTENDU QUE la municipalité doit remblayer le terrain prévu pour l'aménagement du parc de la rue des Bouleaux

ATTENDU QUE les Entreprises Nivelac enr. a soumis un prix à 80 \$ par voyage de sable pour le remblai du terrain

ATTENDU QUE la municipalité estime qu'il faudra environ 60 voyages de sable pour mettre le terrain au niveau

17-187

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Jean-François Néron

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire achète environ 60 voyages de sable de l'entreprise Les Entreprises Nivelac enr. au coût de 80 \$ par voyage, soit 4 800 \$ plus les taxes applicables

Que le tout soit payable à même l'aide financière accordée par le Fonds de développement des territoires

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 08005 300 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 11 septembre 2017 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

10. DÉVELOPPEMENT

10.1. Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour les travaux de pavage de la phase II du Quartier Boréal

ATTENDU QUE la municipalité désire faire exécuter des travaux de pavage pour la couche de base de la phase II du quartier Boréal

17-188

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Raynald Gobeil

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire autorise Pierre-Yves Tremblay, directeur général à aller en appel d'offres sur invitation pour les travaux de pavage de la phase II du quartier Boréal

Acceptée

10.2. Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour l'aménagement des sentiers piétonniers du quartier Boréal

ATTENDU QUE l'aménagement des sentiers piétonniers du quartier Boréal doit être réalisé

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Romuald Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire autorise Pierre-Yves Tremblay, directeur général à aller en appel d'offres sur invitation pour l'aménagement des sentiers piétonniers du quartier Boréal

Acceptée

10.3. Résolution pour corriger et nommer des voies de circulation à la toponymie

ATTENDU QUE le chemin de la Chicane n'existe plus depuis plusieurs années et que le chemin a été cédé aux propriétaires contigus

ATTENDU QUE l'avenue de la Grande-Décharge n'existe pas sur le territoire de Saint-Nazaire puisqu'il s'agit du 3^e rang

ATTENDU QUE le 4^e rang n'existe pas sur le territoire de Saint-Nazaire

ATTENDU QUE la municipalité avait omis de mentionner dans sa résolution 14-267 que la 4^e Avenue Sud serait modifiée pour nommer l'avenue Boréale

ATTENDU QUE le développement de l'Érablière procède à l'agrandissement de son projet, la municipalité nomme deux nouvelles voies de circulation privée du nom de chemin de la Traverse et le chemin de la Cabane tel que démontré sur les plans accompagnant la présente résolution

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le conseil juge opportun de désofficialiser le chemin de la Chicane puisqu'il n'existe plus depuis plusieurs années et que le chemin a été cédé aux propriétaires contigus suite à la réforme cadastrale

Que le conseil juge opportun de désofficialiser l'avenue de la Grande-Décharge puisqu'elle n'existe pas sur le territoire de Saint-Nazaire puisqu'il s'agit du 3^e rang

Que le conseil juge opportun de désofficialiser le 4^e rang puisqu'il n'existe pas sur le territoire de Saint-Nazaire puisqu'il s'agit d'une partie du rang Carreau-Gervais

Que le conseil désofficialise la 4^e Avenue Sud puisqu'il s'agit de l'avenue Boréale nommée par la résolution 14-267

17-189

17-190

Que le conseil désire nommer deux nouvelles voies de circulations privées du nom de chemin de la Traverse et le chemin de la Cabane dans le thème du développement de l'Érablière

Acceptée

10.4. Demande de dérogation mineure – Lotissement Jacques Néron

ATTENDU QUE M. Jacques Néron, pour 9087-2631 Québec inc., propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure datée du 7 août 2017 pour la propriété du lot 7, rang 1 du Canton Taché

ATTENDU QU'un plan projet de lotissement a été effectué par M. Jacques Normand arpenteur-géomètre à sa minute 5866 réalisé le 18 juillet 2017

ATTENDU QUE le projet de lotissement se retrouve en zone de villégiature 57-V

ATTENDU QUE la demande vise à permettre un lotissement de 6 terrains de villégiature avec au moins 45.5 m de largeur pour chaque terrain

ATTENDU QUE le règlement de lotissement 330-15 prévoit une largeur minimale de 50 mètres pour les terrains de villégiature non desservie

ATTENDU QUE les terrains ont en moyenne une profondeur de 153.8 mètres

ATTENDU QUE le règlement de lotissement 330-15 prévoit une profondeur moyenne de 75 mètres pour les terrains de villégiature non desservis

ATTENDU QUE les terrains ont tous environ 7200 mètres carrés en superficie

ATTENDU QUE le règlement de lotissement 330-15 prévoit une superficie d'au moins 4000 mètres carrés pour les terrains de villégiature non desservis

ATTENDU QUE le chemin d'accès sera refait en partie

ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne causera pas de préjudice sérieux au propriétaire voisin

ATTENDU QUE l'article visé peut faire l'objet d'une dérogation mineure selon l'article 3.1. du règlement numéro 333-15

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé l'acceptation de cette demande

17-191

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Raynald Gobeil

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure afin que soit autorisé un lotissement de 6 terrains de villégiature non desservie avec une largeur d'au moins 45.5 mètres au lieu de 50 mètres tel que prescrit au règlement de lotissement.

Acceptée

11. ADMINISTRATION

11.1. Autorisation de paiement - Demande de paiement no 4 – Construction Guy Bonneau inc.

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement 344-16 relatif à la construction d'un édifice municipal et communautaire

ATTENDU QUE l'entreprise Construction Guy Bonneau inc. est mandatée pour effectuer les travaux de construction

ATTENDU QUE la demande de paiement no 4 a été émise par Construction Guy Bonneau inc. et recommandée par M. Léo Lapointe de la firme Léo Lapointe, architecte au montant de 488 178,82 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard

Appuyé par Rollande Côté

17-192

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que sur recommandation de M. Léo Lapointe de la firme Léo Lapointe, architectes, la Municipalité de Saint-Nazaire autorise le paiement du décompte progressif no 4 à l'entreprise Construction Guy Bonneau inc. au montant de 488 178,82 \$ taxes incluses

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 02000 30 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 11 septembre 2017 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

11.2. Demande d'aide financière au Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés 2017-2018

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire a adopté le 14 janvier 2013 une politique municipale ainsi qu'un plan d'action en faveur des familles et des aînés de la municipalité

ATTENDU QUE l'adoption d'une politique familiale municipale et son plan d'action en faveur des familles et des aînés par le conseil municipal s'est traduit par une augmentation considérable des jeunes familles venues s'installer dans la municipalité et du maintien de la qualité de vie des aînés de la municipalité

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Romuald Tremblay

Appuyé par Jean-François Néron

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

17-193

Que le conseil municipal autorise Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier à présenter une demande de subvention d'un montant maximum de 5 250 \$, représentant 70 % du coût du projet, pour et au nom de la municipalité de Saint-Nazaire auprès du Ministère de la Famille pour la réalisation de la mise à jour de la politique des aînés et de son plan d'action afférent

Que la municipalité de Saint-Nazaire s'engage à défrayer la somme de 2 250 \$ pour la réalisation de cette démarche, représentant 30 % du montant de la subvention demandée

Que soit autorisés Martin Sauvé, maire et Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente à intervenir entre le Ministère et la Municipalité pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé

Que le conseil nomme un responsable des questions relatives au dossier «aînés» et qu'il désigne Madame Rollande Côté, conseillère à ce poste

Acceptée

11.3. Logiciel de gestion des clés / Offre de services de Pro-systech inc.

ATTENDU QUE la construction de l'édifice municipal et communautaire

ATTENDU QUE la municipalité désire acquérir un logiciel de gestion des clés de l'édifice municipal et communautaire

ATTENDU QUE l'entreprise *Prosystech inc.* a déposé une offre de prix (PR03-2017-SOU-081-00) au montant de 2 850 \$ plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Romuald Tremblay

17-194

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire achète un logiciel de gestion de clés auprès de l'entreprise *Prosystech inc.* au montant de 2 850 \$ plus les taxes applicables

Que le tout soit payable à même le règlement d'emprunt 344-16

Acceptée

11.4. Renouvellement de mandat à Me Jean-Sébastien Bergeron de Simard Boivin Lemieux S.E.N.C.R.L.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire requiert les services d'un conseiller juridique pour des consultations générales

ATTENDU QUE la firme d'avocats Simard Boivin Lemieux (Me Jean Sébastien Bergeron) a déposé convention de services professionnels juridiques pour la période du 14 septembre 2017 au 13 septembre 2020

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Rollande Côté

17-195

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie un mandat à la firme Simard Boivin Lemieux (Me Jean-Sébastien Bergeron) pour les services professionnels juridiques selon les modalités convenues dans la convention de services professionnels juridiques

Que la municipalité de Saint-Nazaire mandate Martin Sauvé, maire et Pierre-Yves Tremblay, directeur général par intérim à signer la convention de services professionnels juridiques à intervenir

Acceptée

11.5. Affectation des revenus reportés de carrières et sablières / travaux rang 8

ATTENDU QUE la municipalité dispose de revenus reportés provenant du fonds réservé pour la réfection de certaines voies publiques utilisées par les propriétaires de carrières et de sablières

ATTENDU QU'un exploitant d'une sablière utilise le Rang 8 pour le transit de matériaux granulaires

ATTENDU QUE la municipalité a fait effectuer des travaux de pavage dans le Rang 8 par l'entreprise Pavage Régional inc. (facture F17-072) au montant de 9 500,40 \$ plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté

Appuyé par Raynald Gobeil

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

17-196

Que la facture F17-072 de Pavage Régional inc. relative aux travaux de pavage du Rang 8 au montant de 9 500,40 \$ soit financée à même les revenus reportés de carrières et sablières pour la réfection et entretien de certaines voies publiques

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 32000 521 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 11 septembre 2017 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

11.6. Modifications budgétaires

Il est proposé par Jules Bouchard

Appuyé par Jean-François Néron

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

17-197

Que la municipalité de Saint-Nazaire approuve les modifications budgétaires au 8 août 2017 proposées par le directeur général et secrétaire-trésorier

NUMÉRO	DESCRIPTION	MODIFICATION BUDGÉTAIRE
02 13000 413	COMPTABILITÉ ET VÉRIFICATION	(2 500.00)
02 13000 447	LOISIRS ET CULTURE	(2 500.00)
02 13000 522	ENTRETIEN HOTEL-DE-VILLE	4 000.00
02 19000 985	CRÉANCES DOUTEUSES	12 500.00
02 19010 412	SERV. JURIDIQUES AVOCATS	(3 000.00)
02 19030 411	SERV. SCIENT. URBANISME	(2 500.00)
02 32000 285	AUTRES RETENUES - VOIRIE (CCQ)	1 200.00
02 32000 639	PROPANE - GARAGE MUNICIPAL	700.00
02 34000 419	SERVICES TECHNIQUES	500.00
02 41200 522	ENT. ET REP. - USINE PUR./TRA.	6 000.00
02 41300 419	SERVICES TECHNIQUES - CONDUITE	2 000.00
02 61000 349	AVIS PUBLICS	2 000.00
02 61000 411	SERVICES PROFESSIONNELS	6 000.00
02 62100 951	QUOTE PART M.R.C. DEV. INDUST.	4 300.00
02 70120 141	SALAIRE RÉGULIER - SALLE COMM	(2 500.00)
02 70120 522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	320.00
02 70120 681	ELECTRICITE - CENTRE COMM. R.	3 500.00
02 70130 522	ENT. ET REP. - ARÉNA	1 000.00
02 70130 690	COURS DE PATIN	250.00
02 70150 641	SORTIES ET ACTIVITÉS - TJ	(2 100.00)
02 70220 950	ORG. MUN (AFÉAS FESTIVAL)	350.00

02 70290 522	ENTR + REPAR. SALLE RONDIN	6 000.00
02 70290 690	SPINNING, STEP, YOGA, THAI CHI	2 000.00
02 70290 691	ACTIVITES DIVERSES RONDIN	(2 000.00)

Acceptée

11.7. Octroi de mandat à Girard Tremblay Gilbert pour l'inventaire des carrières et sablières au 30 septembre 2017

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire désire obtenir des services de calculs de volume de matériel prélevé dans certaines sablières et gravières situées sur son territoire

ATTENDU QUE la firme Girard Tremblay Gilbert a déposé une offre de services datée du 8 septembre 2017 pour des services de calculs de volume de matériel prélevé dans les sablières et gravières au montant de 15 900 \$ plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Raynald Gobeil
Appuyé par Jean-François Néron

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

17-198

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie le mandat pour des services de calculs de volume de matériel prélevé dans les sablières et gravières à la firme Girard Tremblay Gilbert au coût de 15 900 \$ plus les taxes applicables

Que le tout soit payable à même les revenus reportés de carrières et sablières pour la réfection et entretien de certaines voies publiques

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 419 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 11 septembre 2017 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

11.8. Embauche d'un préposé à l'entretien des bâtiments municipaux

ATTENDU QUE la préposée à l'entretien des bâtiments municipaux a démissionné de son poste

ATTENDU QUE le poste doit être comblé

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Romuald Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

17-199

Que le conseil municipal autorise Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier à faire un appel de candidatures pour combler le poste de préposé à l'entretien des bâtiments municipaux ainsi qu'à l'embauche du préposé

Acceptée

11.9. Motion de félicitations / Festival LM Country

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Rollande Côté
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

17-200

Que la municipalité de Saint-Nazaire adresse une motion de félicitations aux organisateurs ainsi qu'à tous les bénévoles du Festival LM Country pour le succès de la 6^e édition du festival

Acceptée

11.10. Motion de félicitations / Groupe de soutien

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Romuald Tremblay
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

17-201

Que la municipalité de Saint-Nazaire adresse une motion de félicitations aux bénévoles du Groupe de Soutien de Saint-Nazaire pour l'organisation des brunchs au Rondin pendant la 6^e édition du Festival LM country

Acceptée

12. AFFAIRES NOUVELLES

a) Remerciements à Constructions Proco inc.

Il est proposé par Raynald Gobeil
Appuyé par Rollande Côté
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

17-202

Que la municipalité de Saint-Nazaire remercie l'entreprise Constructions Proco inc. pour la fourniture des poutres en métal requises pour la construction de la passerelle du sentier pédestre ainsi que pour les travaux réalisés gratuitement à l'aréna pour permettre l'installation de bannières au plafond

Acceptée

13. VŒUX DE SYMPATHIE

Les membres du conseil offrent leurs vœux de sympathies à la famille de Madame Étienne Lapointe, décédée en août 2017

14. RAPPORT DES COMITÉS

Chaque conseiller informe les citoyens du déroulement des dossiers dont il est responsable

15. MOT DU MAIRE

Le maire informe les citoyens des affaires de la municipalité

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus répondent aux questions de l'assemblée

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Rollande Côté
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

17-203

Que la séance soit levée à 21 h 10

Adoptée

Saint-Nazaire, le 11 septembre 2017